

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC ST-JEAN OUEST

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME DE LORETTE

Session régulière du 13 novembre 2017

Session régulière du Conseil municipal de Notre-Dame de Lorette, tenue le 13 novembre 2017, à 19 h 00 à la salle des délibérations du conseil municipal. Les conseillers suivants :

Sont présents : Mme Lyna Bouchard
 Mme Sonia Gauthier
 Mme Édith Lalancette
 Mme Louise de Launière
 M. André Boillat
 M. André Côté

Formant quorum et siégeant sous la présidence du maire M. Daniel Tremblay. Mme Nadia Cloutier-St-Pierre, la directrice générale assiste à la rencontre à titre de secrétaire d'assemblée.

**Résolution no
3881-11-17**

Adoption de l'ordre du jour

Mot de bienvenue

Adoption de l'ordre du jour

Déclaration des conflits d'intérêts

Adoption du procès-verbal de la session du 2 octobre 2017

Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2017

Comptes du mois

Présentation des élus et de leur vision

1. Greffe

1.1. Avis de motion et présentation du projet de règlement 172-17 Sur le traitement des élus

1.2. Déclaration des intérêts pécuniaires

2. Trésorerie et financement

2.1. Dépôt de la liste des arriérés de taxes

2.2. Mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

2.3. Tenue d'une séance extraordinaire pour l'adjudication du contrat de financement

3. Relais de motoneige

3.1. Achat d'un appareil de chauffage

3.2. Cession d'entreprise

4. Élections municipales

4.1. Rapport sur la rémunération et les dépenses électorales et autorisation de paiement

5. Voirie

5.1. Adjudication du contrat de déneigement 2017-2018

6. Tourisme

6.1. Suivi - Raccordement au lien intégrateur

6.2. Parc d'eau vive de la 11^e Chute – Mandater la MRC de Maria-Chapdelaine pour déposer une demande de financement dans le FIPN

7. Organismes locaux

7.1. Notre-Ptite-Épicerie - Rapport d'opérations

7.2. Notre-Ptite-Épicerie – Demande d'utilisation de locaux supplémentaire pour entreposage

7.3. Fonds de la Ruralité – Versement pour le projet DL-17-05-01

8. Aménagement et urbanisme

8.1. Présentation et avis de motion du projet de règlement 171-17

8.2. Fixer une date pour une séance de consultation publique concernant le projet de règlement 171-17

9. Ressources humaines

9.1. Description de tâches de la directrice générale

9.2. Contrat de travail de la directrice générale

10. Loisirs

10.1. Renouvellement du contrat de la ressource en loisirs

11. Affaires nouvelles

12. Période de question

13. Levé de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que l'ordre du jour soit adopté tel que mentionné en ajoutant le point suivant :

11.2 Demande de fonds supplémentaires pour la bibliothèque.

ADOPTÉE

Déclaration des conflits d'intérêts

Aucun conflit d'intérêt n'est déclaré.

**Résolution no
3882-11-17**

Adoption du procès-verbal de la session du 2 octobre

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 16 octobre, à l'exception de Mme Lyna Bouchard qui n'était pas élue à cette date, la copie du procès-verbal de la session régulière du 2 octobre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 2 octobre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no
3883-11-17**

Adoption du procès-verbal de la session extraordinaire du 24 octobre

Attendu que les membres du conseil municipal présents à cette session confirment avoir reçu, le 9 novembre, la copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 octobre 2017.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la Corporation municipale de Notre-Dame de Lorette adopte le procès-verbal du 24 octobre 2017 tel que rédigé.

ADOPTÉE

**Résolution no
3884-11-17**

Ratification des comptes

Comptes payés en Octobre (journal des chèques)

Chèque ou paiement direct	Bénéficiaire	Montant	Date
'662	'Ministre des finance	4824	2017-10-31
705	E. H. M.	300000	2017-10-13
'777	'BOUCHARD, Georgette	367.31	2017-10-02
'777	'Georgette Bouchard	193.32	2017-10-02
'778	'CÔTÉ, André	367.31	2017-10-02
'778	'André Côté	193.32	2017-10-02
'779	'DE LAUNIÈRE Louise	367.31	2017-10-02
'779	'Louise de Launière	193.32	2017-10-02
'780	'DUFOUR, Serge	367.31	2017-10-02
'780	'Serge Dufour	193.32	2017-10-02
'781	'LALANCETTE, Édith	367.31	2017-10-02
'781	'Édith Lalancette	193.32	2017-10-02
'782	'MERCIER, Michel	367.31	2017-10-02
'782	'Michel Mercier	193.32	2017-10-02
'783	'TREMBLAY, Daniel	976.64	2017-10-02
'783	'Daniel Tremblay	566.68	2017-10-02

'784	'9044-2302 Québec inc	6514.48	2017-10-06
'785	'Agence de gestion intégrée des ressources	1482.03	2017-10-06
'786	'André Côté	26.88	2017-10-06
'787	'Bernard Langevin	25	2017-10-06
'788	'Centre de photocopies Dolbeau	102.04	2017-10-06
'789	'Daniel Tremblay	1406.32	2017-10-06
'790	'Dolbeau Oxygène inc.	74.68	2017-10-06
'791	'L. Demers et fils inc.	1322.44	2017-10-06
'792	'Librairie Centrale LTEE	236.18	2017-10-06
'793	'Mégaburo	120.72	2017-10-06
'794	'Municipalité de St-Edmond-les-Plaines	91.05	2017-10-06
'795	'Normand Schmitt	246.86	2017-10-06
'796	'Rénomax	6831.86	2017-10-06
'797	'SaniDan	267.96	2017-10-06
'798	'Signis Inc. Division routière	1252.52	2017-10-06
'799	'Simard Boivin Lemieux Avocats	114.98	2017-10-06
'800	'MRC DE MARIA-CHAPDELAINÉ	2875	2017-10-06
'801	'Dufour & frères inc.	2874.37	2017-10-06
'802	'TEL AIDE	25	2017-10-06
PA	'Hydro-Québec 772	142.81	2017-10-10
PA	'Hydro-Québec 657	987.8	2017-10-10
PA	'Hydro Québec 715	460.47	2017-10-10
PA	'Bell Canada	205.66	2017-10-10
'PA	'LANGEVIN, Raphael	476.98	2017-10-16
PA	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.7	2017-10-04
PA	'Carolle Parent	551.25	2017-10-10
PA	'Joanie Riendeau	250	2017-10-10
PA	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.7	2017-10-11
PA	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.7	2017-10-18
PA	DAS provinciales	3491.3	2017-10-20
PA	DAS fédérales	1079.14	2017-10-20
PA	'CLOUTIER-ST-PIERRE, Nadia	497.7	2017-10-25

Total des comptes déjà payés

345 257.68 \$

Comptes à payer au 1er novembre 2017

Fournisseur	Description	Montant
Bell Canada	Téléphone	105.91 \$
CDE	Ruralité - épicerie	1 500.00 \$
Comptoir postal Saint-Eugène	Frais de poste	293.19 \$
Construction A Ouellet	Ent.-réparation chalet des loisirs	7 473.38 \$
Construction A Ouellet	Ent.-réparation édifice municipal	1 241.73 \$
Déco Surface	Ent.-réparation édifice municipal	5 556.40 \$
Entraide bénévole	Articles premiers soins	37.93 \$
Groupe CCL	Fournitures élections	213.28 \$
Hydro Québec 475	électricité Station pompage	145.76 \$
Hydro Québec 533	électricité Chalet des loisirs	91.71 \$
Hydro Québec 772	Électricité éclairage de rues	143.26 \$
Joanie Riendeau	Ressource en loisirs	200.00 \$
L'imprimeur	Papetrie élections	546.13 \$

Maxxam Analytique	analyse eau potable	59.79 \$
Laurentides re/ressources	Récup. Huile peinture	99.23 \$
	Frais déplacement, alloc.	
Nadia Cloutier-St-Pierre	Dépense, fournitures	
	élection, frais de poste	159.96 \$
Poste Canada	médias poste	57.05 \$
Raphael Langevin	Déplacement voirie	188.16 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Dév. Touristique	1 862.60 \$
Rénomax	Ent. Rép. Entrepôt	27.30 \$
Simard Boivin Lemieux avocats	Services juridiques	229.96 \$
S. G. E.	Activité loisirs (mycologie)	600.00 \$
Test-Air & Sans Bornes	Inspection & égouts	10 585.75 \$

Total à payer	31 418.48 \$
----------------------	---------------------

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la liste des comptes à payer et celle des comptes déjà payés soient acceptées telle que rédigée;

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussignée, Nadia Cloutier-St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

ADOPTÉE

Présentation des élus et de leur vision

Ce point est remis à une séance ultérieure.

Greffé

Avis de motion et présentation du projet de règlement 172-17 Sur le traitement des élus

Présentation

Le projet de règlement 172-17, sur le traitement des élus a pour objet de fixer la rémunération de base annuelle ainsi qu'un montant d'allocation de dépenses pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité.

Avis de motion

Avis de motion est donné par André Boillat conseiller que le projet de règlement 172-17 sur le traitement des élus sera soumis pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Résolution no 3885-11-17

Déclaration des intérêts pécuniaires

Considérant les dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui stipule que, tout membre du conseil municipal doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de leur élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant les intérêts pécuniaires

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la corporation municipale de Notre-Dame-de-Lorette accepte pour dépôt le formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires du maire et de chacun des conseillers.

Résolution no 3886-11-17

Dépôt de liste des arriérés de taxes

Considérant l'article 1022 du code municipal, (C-27.1, art. 1022);

Considérant que la directrice générale a remis soumis au conseil municipal la liste des personnes endettées pour non paiement des taxes envers la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte de le dépôt de la liste des arriérés de taxes et que :

Que la directrice générale envoie une lettre enregistrée à tous les arriérés de taxes dont la somme de situe dans le un an et plus.

ADOPTÉE

**Résolution no
3887-11-17**

Mandater le ministère des finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du code municipal

Considérant que conformément à l'article 1065 du Code municipal, aucune municipalité ne peut vendre les bons qu'elle est autorisée à émettre en vertu d'un règlement, autrement que par soumission écrite;

Considérant que les soumissions sont déposées via le Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal du ministère des Finances;

Considérant que l'article 1066 du Code municipal qui prévoit que le conseil d'une municipalité peut, par résolution, mandater le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065,

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que conformément à l'article 1066 du Code municipal, le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette mandate le ministre des Finances pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

**Résolution no
3888-11-17**

Tenue d'une séance extraordinaire pour l'adjudication du contrat de financement

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Sonia Gauthier

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Qu'un avis public de convocation à la séance extraordinaire du 27 novembre à 19h00 soit publié aux endroits dédiés à cette fin.

ADOPTÉE

Relais de motoneige

**Résolution no
3889-11-17**

Achat d'un appareil de chauffage

Considérant qu'il y a lieu de remplacer les appareils de chauffage au chalet des loisirs afin de le convertir en relais de motoneige pour l'hiver 2017-2018;

Considérant que la directrice générale a demandé des soumissions pour l'installation d'un appareil de chauffage au propane à l'endroit du relais de motoneige (chalet des loisirs);

Considérant la soumission de Gaz Expert, au montant de 5619.49 + taxes applicables pour l'installation d'un appareil de chauffage au gaz propane;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette

APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette accepte la proposition de Gaz Expert au montant de 5619.49 plus taxes applicables;

ADOPTÉE

Cession d'entreprise

Suite à l'appel d'offre lancé par la directrice générale, la municipalité n'a reçu qu'une seule offre quant à la cession de l'administration et de l'opération du relais de motoneige pour l'hiver 2017-2018.

Mme Julie Boucher a fait une offre clé en main pour l'opération et la gestion du relais de motoneige, au montant de 34 122.00\$, fonds qu'elle utiliserait pour faire l'acquisition de denrées ainsi que la rémunération du personnel qu'elle envisage embaucher si son offre est retenue.

Le conseil désire reporter la décision à ce sujet lors d'une séance ultérieure.

**Résolution no
3890-11-17**

Rapport sur la rémunération et les dépenses électorales et les autorisations de paiement

Considérant que la directrice générale a déposé pour approbation le rapport sur les dépenses et la rémunération du personnel électoral;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que le conseil municipal approuve le rapport des dépenses électorales et autorise la directrice générale à effectuer les paiements des dépenses suivantes :

Fournitures

Dépense	Montant avant taxes	50% TVQ	Total
bulletins de vote et papatrie	638.00	31.82	669.82 \$
Frais de poste	170.00	8.48	178.48 \$
Frais de déplacement	89.86	4.48	94.34 \$
TOTAL			942.64 \$

Rémunération

Président d'élections (BVA=357) (BVO = 536) (Confection et révision de la liste électorale =536)	Secrétaire d'élections = 3/4 rémunération président	Agent Réviseur = 15.75\$ / h	Primo = 14.06 \$/h	Secrétaire bureau de vote = 13.50 \$ / h	Formation = 11.25 \$/h	Total
2 143.50 \$						2 143.50 \$
	1 607.63 \$					1 607.63 \$
		7h 165.38 \$		12 243.00 \$	6 67.50 \$	475.88 \$
			21 442.89 \$		3 33.75 \$	476.64 \$
					3 33.75 \$	33.75 \$
4 737.39 \$						

*À ce montant, il faut ajouter les charges sociales de l'employeur

ADOPTÉE

Voirie

**Résolution no
3891-11-17**

Adjudication du contrat de déneigement 2017-2018

Considérant la résolution 3869-10-17;

Considérant l'appel d'offres sur invitation effectués auprès de quatre (4) fournisseurs de services de déneigement et se terminant le 8 octobre 2017 pour l'octroi du contrat d'une durée d'un an, pour le déneigement et l'entretien hivernal des routes de la municipalité;

Considérant que la directrice générale a procédé à l'ouverture publique des soumissions en présence de deux témoins;

Considérant la réception d'une seule soumission, de l'entreprises Dufour et Frères, au montant de soixante-douze mille neuf cent cinquante-quatre dollars (72 954.00\$) plus taxes applicables et qu'elle était conforme ;

**IL EST PROPOSÉ PAR André Côté
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette accepte la soumission de l'entreprise Dufour et Frères au montant de 72 954.00\$ + taxes applicable pour le déneigement et l'entretien hivernal des routes de la municipalité et ;

Que le maire et la directrice générales soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, le contrat de service pour le déneigement et l'entretien hivernal des routes de la municipalité.

ADOPTÉE

Tourisme

Suivi sur le sentier de raccordement au lien intégrateur.

La directrice générale fait un suivi sur l'avancement des travaux d'aménagement pour le sentier de raccordement au lien intégrateur. Les demandes d'autorisations ont été déposées le 3 novembre auprès du ministère de la Faune de la Forêt et des Parcs ainsi qu'auprès du conseil autochtone pour l'utilisation de deux sections audit sentier de raccordement. Une réponse devrait être émise en 30 jours ouvrables, donc, vers le 15 décembre.

**Résolution no
3892-11-17**

Parc d'eau vive de la 11^e chute – Mandater la MRC de Maria-Chapdelaine pour déposer une demande de financement dans le FIPN

Considérant la résolution 3730-02-17 sur l'intention de la municipalité à participer au développement d'un projet de parc d'eau vive à la onzième chute de la rivière Mistassini;

Considérant que pour valider la possibilité de continuité du projet, des études de faisabilité supplémentaires doivent être réalisées;

Considérant que le coût des études de faisabilité est estimé à trente-deux mille neuf cent dollars (32 900.00\$);

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette et celle de Girardville s'étaient engagée à défrayer les coûts reliés à ce projet en part égales;

Considérant qu'il y a possibilité de déposer une demande d'aide financière, d'une mesure de 90% des dépenses admissibles, dans le Fonds d'Initiative du Plan Nord

Considérant que l'agent de développement touristique de la MRC de Maria-Chapdelaine est en charge de coordonner le projet;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Louise de Launière
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette autorise l'agent de développement touristique de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Philippe Cordeau, à déposer et à signer, pour et au nom de la Municipalité, toute documentation devant être déposée et signée dans le Fonds d'Initiative du Plan Nord, dans le meilleur intérêt de la municipalité et;

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Lorette s'engage à assumer sa part des coûts (5%), pour les études préliminaires à la réalisation du parc d'eau vive.

ADOPTÉE

Organismes locaux

Notre-Ptite épicerie – Demande d'utilisation de locaux supplémentaire pour entreposage

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

Aménagement et urbanisme

Présentation et avis de motion du projet de règlement 171-17 modifiant le règlement de zonage numéro 131-11 et ses amendements en vigueur afin d'autoriser des stations-services en lien avec des équipements ou infrastructures touristiques.

Présentation

Le projet de règlement 171-17, a pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 131-11 et ses amendements en vigueur afin d'autoriser des stations-services en lien avec des équipements ou infrastructures touristiques.

Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Édith Lalancette conseillère que le projet de règlement 171-17 modifiant le règlement de zonage numéro 131-11 et ses amendements en vigueur afin d'autoriser des stations-services en lien avec des équipements ou infrastructures touristiques.

**Résolution no
3893-11-17**

Fixer une date pour une séance de consultation publique concernant le projet de règlement 171-17

Considérant que le conseil municipal désire adopter un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 131-11 et ses amendements en vigueur afin d'autoriser des stations-services en lien avec des équipements ou infrastructures touristiques.

Considérant que la loi sur l'aménagement et l'urbanisme oblige les municipalités à soumettre tout projet de règlement en lien avec cette loi, à une consultation publique sur ledit règlement.

IL EST PROPOSÉ PAR M. André Boillat
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Qu'un avis de consultation public soit donné annonçant la tenue d'une séance de consultation publique lundi le 21 novembre à 18 h 30

Ressources humaines

Description de tâches de la directrice générale

Ce point est reporté à une séance ultérieure

Contrat de travail de la directrice générale

La directrice générale rappelle aux conseillers qu'elle a déposé une demande de révision de son contrat de travail en août dernier et qu'elle n'avait toujours pas reçu de réponse. Le conseil désire reporter ce point lors d'une séance ultérieure.

Loisirs

Renouvellement du contrat de la ressource en loisirs

Le conseil désire reporter ce point lors d'une séance ultérieure.

Affaires nouvelles

**Résolution no
3894-11-17**

Demande de fonds supplémentaires pour la bibliothèque

Considérant que la municipalité a reçu une demande de fonds supplémentaires pour la bibliothèque municipale;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Édith Lalancette
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la corporation municipale de Notre-Dame accepte de donner 200.00\$ supplémentaires à la bibliothèque municipale pour leurs achats courants et autorise la directrice générale à émettre le chèque.

ADOPTÉE

Période de questions

Il y a une discussion de la part d'un citoyen sur la pertinence de l'utilisation des lampadaires dans le parc intergénérationnel.

Aucune décision n'est prise.

**Résolution no
3895-11-17**

Levée de la rencontre

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Lyna Bouchard
APPUYÉ ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

Que la rencontre soit levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes (21 h 45)

ADOPTÉE.

Daniel Tremblay, maire

Nadia Cloutier-St-Pierre,
Directrice générale et secrétaire-trésorière.